

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 03 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire

**PRESENTS :** Mme M. J. RUSKONE – M. J. WATIER – M.D. DUFAU - Mme I. LESBATS - Mme L. LESBATS – Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE – Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- Mme C. GUILLET- M. C. VIGNEAU- M. T. LAMARQUE- M. G. VILLENAVE - M.T. DEVERT- Mme E. TROUILLET- M.S.GILBERT.

Mme CHAMPILOU Sabine est élue secrétaires de séance.

**Absent :** M. François PEHAU donne procuration à M.J. WATIER et M. Sébastien LABAT donne procuration à Mme I. LESBATS

**Membres en exercice : 19          Présents : 17          Procurations : 2**

## **OBJET : Participations SYDEC – Affaires N°058235- N°058216- N°058059- N°058016- N°057609**

**VU** le Décret n° 2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 60-2017 du 29 novembre 2017 fixant la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées ;

**Considérant** la nécessité de réaliser des travaux de remplacement, d'installation au d'extension de l'éclairage public ;

**Considérant** que le SYDEC préfinance la TVA et contribue au financement sous forme de subvention ;

**Considérant** les propositions faites par le SYDEC pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus pour des montants déterminés comme suit ;

**Considérant** que le montant total restant à charge de la commune pour l'ensemble des affaires ci-dessus s'élève à **18 913€**

Affaire	Mission	Participation communale
N° 058235	Renouvellement lanternes HS suite tempête – Route du Gémie	774 €
N° 058216	Renouvellement lanternes HS suite tempête – Av de l'Océan	493 €
N° 058059	Renouvellement candélabre accidenté – Av de l'Océan	531 €
N° 058016	Aménagement rue des Arènes Remise aux normes	11 005 €
N° 057609	Equipement vétuste à remplacer- Rue de Cacheliron	6 110 €

Sur proposition de M. le Maire, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Daniel DUFAU, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-d'engager les travaux de remplacement des candélabres d'éclairage public accidentés sur la commune de LIT ET MIXE moyennant une participation financière de la Commune à hauteur de **18 913€**

-de rembourser au SYDEC la participation communale à hauteur de **18 913€** sur les fonds propres de la collectivité

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

**Le Maire.**

Gérard NAPIAS



**La secrétaire de séance**

Sabine CHAMPILOU